

prévenir • lutter • couvrir

eau & feu

N°14 • Hiver 2007-2008

Bulletin d'information de l'ECAP



ECAP
Place de la Gare 4 - 2002 Neuchâtel
tél. 032 889 62 22 - fax 032 889 62 33
www.ecap-ne.ch



Août 2007 au Landeron...

**Dangers naturels:
Neuchâtel
au travail**

> p. 3

**Vent, grêle, neige:
comment protéger
les bâtiments?
Un guide pratique**

> p. 3

La prévention, un effort payant!

Une certaine stabilisation du côté des incendies, une inquiétude croissante concernant l'évolution des dommages naturels. Telle est la tendance depuis plusieurs années maintenant. L'occasion de mettre en évidence l'importance des mesures de prévention. En constatant que les efforts de prévention incendie ont considérablement augmenté ces dernières années, que leur efficacité se fait donc sentir et qu'elle justifie qu'on s'attaque maintenant avec énergie à la prévention des risques naturels...

DOSSIER > pp. 2-3

**Sinistres 2007 :
nouvelle
recrudescence**

> p.5

Bougies, décorations lumineuses, sapins de Noël, etc. Gare au joli danger!

Bougies et décorations lumineuses de toutes sortes ont une cote croissante sur le marché. Toute l'année, mais plus particulièrement bien sûr en période de fêtes. C'est sympa, c'est joli, mais c'est aussi un danger per-

manent d'incendie dont il faut rester conscient! Encore plus en association avec les sapins de Noël, couronnes de l'Avent et autres décors hautement inflammables...

Ne laissez jamais une bougie brûler sans surveillance, ne la placez jamais sur un support instable ou combustible, ou trop près de matériaux inflammables. Rappelez-vous que les décorations lumineuses électriques aussi présentent des risques, si elles sont utilisées imprudemment. Et qu'il est interdit, dans le canton de Neuchâtel, d'utiliser des bougies sur des sapins de type nordique. Bonnes fêtes sans appel au 118!

Et savoir plus sur: www.ecap-ne.ch

Feux de fête = danger en tête!

Bougies et autres flammes ouvertes = sérieux danger d'incendie!

- Jamais
- sans surveillance
- sur des supports instables ou combustibles
- près de matériaux inflammables

Nous vous souhaitons des Fêtes de fin d'année brillantes de mille feux joyeux, mais sans flammes de drame!

Essentielle protection des maisons.

ECAP

**Extincteurs:
avez-vous le(s) vôtres?
2008, dernière année
de subvention!**

> p. 6

Prime 2008 moins chère

Cadeau bonus pour les assurés de l'ECAP: une nouvelle réduction de leur prime de base 2008.
> p.5

Tremblements de terre

**Tremblements de terre:
quelle assurance?**

> p. 7

La prévention, un effort... payant!

Une certaine stabilisation... Malgré les fluctuations statistiques, inévitables, et souvent décourageantes, c'est quand même ce qu'on peut constater sur le front des incendies dans le canton de Neuchâtel. Depuis 4 ans maintenant, le nombre et le coût de ces sinistres sont inférieurs à la moyenne cantonale des dix dernières années, et ont rejoint la moyenne nationale, alors qu'ils étaient sensiblement au-dessus. Impossible de crier victoire, dans ce domaine, tant que le niveau minimal n'est pas atteint! Mais les efforts accrus et continus de prévention déployés par l'ECAP et son Bureau de la prévention, ainsi que la rapidité et l'efficacité d'intervention des sapeurs-pompiers, portent tout de même leurs fruits.

Par rapport au début des années 90, les montants alloués à la prévention des sinistres ont pratiquement été multipliés par cinq, progressivement. Sans jouer la surenchère dans ce domaine, en sachant garder une mesure raisonnable, nous avons toujours défendu l'idée que la sécurité des personnes et des biens avait un prix, et qu'il valait mieux y consentir par des investissements préventifs pertinents que par des indemnités consécutives à des drames. Le fameux «prévenir plutôt que guérir»... Malgré ses aléas, l'évolution valide cette option.

Pas seulement en termes de millions investis et de millions de dédommagements «économisés», car il ne s'agit pas seulement d'une affaire financière. Les dommages aux bâtiments mettent en jeu des valeurs non matérielles encore plus importantes: la vie et la santé des occupants, les souffrances physiques ou morales provoquées, la perte de souvenirs personnels ou d'éléments du patrimoine collectif... Tout cela ne se chiffre pas, est sans prix ou plutôt hors de prix. A l'inverse, les efforts personnels pour adopter les comportements justes, la prudence, la prévoyance, le sens des responsabilités, le simple bon sens... tout cela est gratuit, accessible et encore plus efficace! C'est dans cette perspective que nous espérons pouvoir poursuivre cette évolution, avec la collaboration de nos assurés et concitoyens. Car cet effort payant dans tous les sens du terme doit maintenant impérativement être étendu aussi au domaine des dangers naturels. Et là, l'évolution climatique constatée depuis plusieurs années maintenant nous promet encore un long et gigantesque travail...

L'opéra de quatre sous

Vingt centimes par mille francs assurés: c'est le montant de la contribution aux frais de prévention prélevée par l'ECAP en sus de la prime d'assurance proprement dite. Un effort objectivement minime, qui représente une centaine de francs par an, par exemple, pour le propriétaire d'une villa de 500'000 fr. Mais ces quatre sous multipliés permettent de dégager les moyens d'améliorer constamment les mesures constructives et techniques de protection des bâtiments contre l'incendie, la formation et l'équipement des sapeurs-pompiers, et bien d'autres mesures de prévention. Cela représente plusieurs millions de francs, mais on parvient ainsi à réduire le coût des sinistres, à s'efforcer toujours de les éviter, d'en diminuer le nombre et la gravité et ainsi de maintenir les primes d'assurance à un bas niveau. Les contributeurs sont donc aussi les bénéficiaires de ces investissements consentis pour la prévention ou pour la lutte contre les dommages. C'est toute la force du principe de solidarité et de mutualité qui fonde l'assurance publique des bâtiments.

Politique des petits pas...

Si les enjeux et les investissements de la prévention sont d'une ampleur impressionnante, sa pratique est plutôt celle de la politique des petits pas! C'est en effet un ensemble complexe de mesures, d'actions, de décisions, d'exploitation de circonstances, patiemment, opiniâtrement déployé, qui finit par porter ses fruits. Parmi tous les éléments qui contribuent aux améliorations, dans ce domaine, on peut citer

- les inspections systématiques, périodiques, des bâtiments par les commissions communales de police du feu
- les **mesures constructives et techniques** de renforcement de la sécurité des bâtiments
- le **développement des équipements, de la formation et de l'organisation des pompiers**, et l'efficacité qu'elle leur confère
- les efforts multiples et renouvelés de **formation et d'information des professionnels concernés et du public** en général
- le renforcement des dispositions légales et réglementaires en la matière, les progrès techniques, l'amélioration de la situation économique, etc.

En même temps, l'évolution de notre société engendre aussi son lot de nouveaux problèmes qui contribuent à renouveler sans cesse la mission prévention...

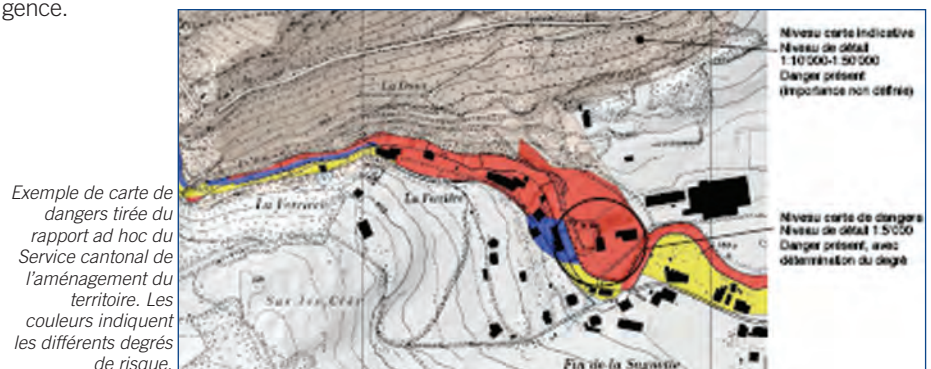
Dangers naturels: Neuchâtel au travail

Tempêtes, grêle, éboulements, chutes de pierres, crues, laves torrentielles, mouvements de terrain, etc: les multiples dangers naturels qui menacent les bâtiments et leurs occupants sont de moins en moins considérés comme de simples fatalités. La prévention dans ce domaine, bien plus récente que dans celui de l'incendie, progresse.

En Suisse, c'est depuis 1979 que la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire oblige confédération, cantons et communes à agir dans ce sens. Progressivement renforcé ces dernières années, le dispositif légal a pour but d'éviter les dommages potentiels, ou tout au moins de les limiter, par des mesures d'aménagement du territoire et par des mesures techniques de protection, mais aussi par la planification et l'organisation de mesures d'urgence.

Dans notre canton, la législation est en cours d'adaptation aussi pour se conformer à ce devoir. Une commission des dangers naturels sera créée et la notion de zones de dangers introduites. Une cartographie complète des dangers naturels est en cours d'élaboration, qui servira de base aux mesures à envisager. Elle porte en priorité sur les dangers de type gravitationnel: chutes de pierres, glissements de terrain, crues, inondations, laves torrentielles. Chez nous, le risque d'avalanche a pu être exclu, ces cartes portant uniquement sur les zones habitées de dimensions significatives. L'achèvement de cette première phase est prévu en 2008. Dans un deuxième temps seront cartographiés les risques sismiques.

L'ECAP est étroitement associé à ce travail.



Inspection des bâtiments: une tâche difficile, mais fondamentale

Le travail de terrain est fondamental en prévention. L'inspection périodique des bâtiments en est un des piliers. Cette visite systématique de tous les bâtiments du canton est la mission des commissions communales de police du feu. L'expérience a largement démontré que ces inspections sont le seul moyen de déceler et de corriger nombre de lacunes, faiblesses et déficiences. Preuve en est le nombre des décisions de mise en conformité, qui concernent plus du tiers des bâtiments visités! Ces mesures de mise en conformité sont en effet de celles qui contribuent le plus au renforcement de la sécurité incendie des bâtiments et de leurs occupants. Il est donc important que ces inspections se déroulent à une fréquence suffisante (légalement, la plupart des immeubles doivent être visités tous les huit ans, mais selon leur usage, bien plus souvent, voire chaque année, ce qui représente plus de 5'000 visites par an!). Et aussi de manière optimale sur le plan qualitatif. Car il s'agit de ne pas juste s'acquiescer hâtivement d'une formalité, ni non plus de faire preuve d'un excès de zèle tâtilon. Difficile d'être intransigeant quand il le faut, accommodant quand on le peut, de ne passer ni pour des enquiquineurs ni pour des rigolos! D'où l'importance de l'appui majeur que l'ECAP fournit aux commissions, que ce soit pour leur formation, leur information ou leur encadrement, afin d'améliorer constamment la crédibilité à laquelle elles doivent parvenir.

Les commissions communales de police du feu ont aussi le devoir de dénoncer les dangers que représentent pour la sécurité des personnes et de l'environnement les bâtiments vétustes, inoccupés, squattés, encombrés, etc.



Installations de chauffage ou électriques non conformes, absence de cloisonnements, voies de fuite obstruées ou mal signalées, dispositifs d'extinction ou d'alarme insuffisants... les propriétaires grimacent souvent devant les constats d'inspection. Mais les mesures ordonnées sont judicieuses, et c'est parfois un sinistre qui le démontre. Ici, à Savagnier, le mur coupe-feu préconisé peu auparavant a permis d'éviter la destruction totale de l'immeuble lors d'un incendie récent et d'éviter des dommages additionnels de plusieurs centaines de milliers de francs.



Vent, grêle, neige: comment

protéger les bâtiments?

Un guide pratique de l'AEAI

Aucun bâtiment n'y échappe: les éléments naturels malmènent quotidiennement toute construction, quelles que soient sa nature et sa situation. Vent, grêle, neige soumettent toitures, façades, stores et autres parties des immeubles à des contraintes multiples et souvent violentes. Souvent méconnues aussi, notamment par le caractère «sournois» et les effets destructeurs qu'elles peuvent présenter, même en l'absence de «catastrophe naturelle» à proprement parler! Or, à ce niveau, le risque «éléments naturels» relève de la responsabilité individuelle plus que collective!

Promoteurs, constructeurs, propriétaires et utilisateurs de bâtiments ont donc le devoir de mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection qui peuvent raisonnablement être prises pour éviter au maximum de tels dommages. Cette responsabilité prend aujourd'hui une importance encore accrue par l'évolution climatique de ces dernières décennies, qui a sensiblement augmenté l'intensité des phénomènes météorologiques et la gravité de leurs effets sur les bâtiments. Tenant compte de cette évolution ainsi que des **dernières connaissances techniques et normes** en la matière, et conformément à leur mandat légal, les Etablissements cantonaux d'assurance viennent d'élaborer un **guide pratique** destiné à faciliter aux intéressés l'exercice de leur responsabilité. Cette publication de 150 pages, intitulée **Recommandations - Protection des objets contre les dangers naturels météorologiques**, explique les risques encourus et les mesures à prendre pour en préserver au mieux les bâtiments: implantation, structure porteuse, matériaux, fixation des éléments, dimensionnement, évacuation des eaux, etc. Destinée aux autorités, maîtres d'ouvrage, concepteurs, architectes, ingénieurs et autres professionnels de la construction, elle est disponible (à partir de janvier 2008) au prix de 40 fr (et 60 fr avec une version sur CD-ROM en plus) auprès de l'AEAI, Bundesgasse 20, case postale, 3001 Berne. > www.kgvonline.ch



Pierre-Alain Kunz

expert cantonal des bâtiments et chef du Bureau de la prévention de l'ECAP, a franchi le 1.10.2007 le cap de ses 25 ans de service. Tant dans ce cadre

que dans celui des organismes intercantonaux, il a contribué de manière importante, avec ses collègues, à la progression de la prévention incendie et donc à préserver une quantité de vies et de valeurs matérielles. Alliant toujours l'extrême rigueur professionnelle et l'entregent, le regard sourcilieux du préventionniste aguerri et l'humour convivial de l'humaniste épicurien, il reste heureusement fidèle, et avec un enthousiasme intact, à ce métier qui est chez lui une véritable vocation.



Brigitte Louis

est en charge, à dater du 1^{er} janvier 2007, de la gestion des dossiers, pour le district du Locle. Elle remplace à ce poste Angélique Rufini.



Chantal Prémat
Allanfranchini

sont venues renforcer les effectifs des experts d'arrondissement – et en poursuivre la féminisation! La première s'occupe des districts du Littoral, la seconde de celui de La Chaux-de-Fonds. En revanche, M. Pierre Denis, expert des districts du Littoral, a quitté cette fonction au 31 mai 2007.



Véronique
Rebstein

Jessica Bargiela

a entrepris son apprentissage d'employée de commerce. Comme prévu, cette deuxième apprentie suit la trace de celle qui avait été engagée en 2005 et s'achemine donc vers le

terme de la formation. Confiée comme elle à Doris Ronsse, assistante de direction, elle confirme la vocation d'entreprise formatrice que tient aussi à accomplir l'ECAP. Notre responsable de la relève accueille aussi périodiquement des jeunes, généralement en préapprentissage, pour des stages d'information de quelques jours, qui leur permettent d'expérimenter «grandeur nature» les réalités de la vie professionnelle dans le secteur administratif.

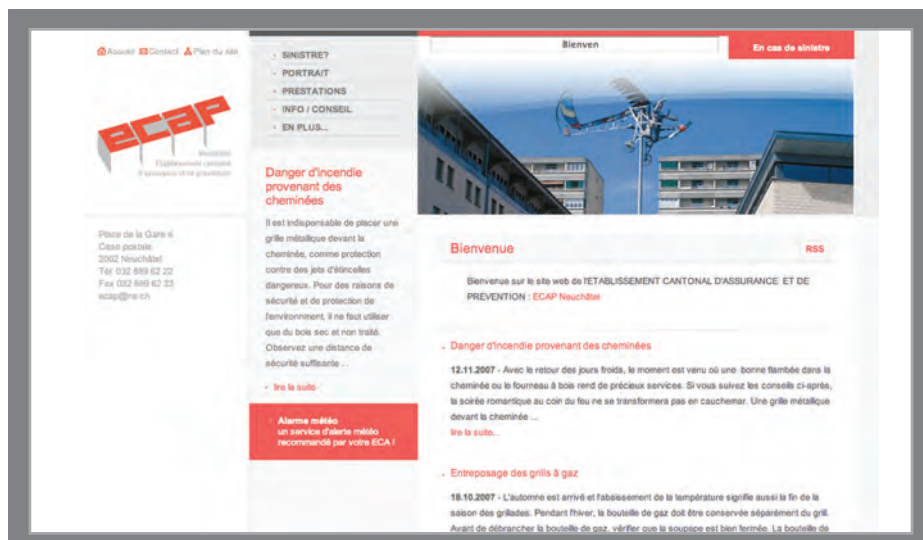
Bénéfice des meilleures années...passées Prime 2008 moins chère!

Cadeau bonus pour les assurés de l'ECAP: une nouvelle réduction de la facturation, de l'ordre de 10% en moyenne. C'est leur part du bénéfice de la réduction des indemnités de dommages enregistrée ces deux dernières années.

Pour la troisième année consécutive, l'ECAP est en mesure d'accorder à ses assurés, en 2008, une réduction de leur prime. Si son montant est similaire à la réduction déjà accordée pour 2007 et 2006, sa cause, elle, est un peu différente. Ces deux dernières années, en effet, l'ECAP avait rétrocédé aux assurés une participation aux résultats de l'exercice 2004. Un exercice qui avait bénéficié d'une amélioration extraordinaire grâce à un bonus de réassurance qui avait été ristourné à l'ECAP à l'issue de son précédent contrat de réassurance «éléments naturels». C'était une aubaine ponctuelle, dont nous avons précisé qu'elle avait bien peu de chances de se renouveler, au vu de l'évolution très défavorable de la sinistralité et des conditions de réassurance dans ce domaine... Heureusement pourtant, la réduction de la sinistralité dans notre canton ces deux dernières années, ainsi que la bonne

tenue des marchés financiers qui nous permettent des rendements satisfaisants sur nos placements, nous permet de renouveler pour l'an prochain encore un rabais sur prime de même importance. C'est le type de participation aux résultats que nous aimerions pouvoir renouveler d'année en année, parce qu'il illustre l'un des aspects positifs des principes fondamentaux de l'assurance publique des bâtiments: la solidarité et la mutualité. Quand, grâce à nos efforts communs, les sinistres diminuent, c'est en commun que nous en touchons les bénéfices! Mais, comme on le lira ci-contre, une nouvelle dégradation des charges de sinistres se manifeste pour l'exercice 2007, n'autorisant pas un optimisme béat... L'indice ECAP, quant à lui reste fixé à son niveau 105, auquel il avait été ajusté début 2006. ■

Peau neuve pour notre site Internet!



Le site Internet de l'ECAP se présente depuis l'automne 2007 sous une forme renouvelée, qui met l'accent sur une plus grande simplicité et une meilleure lisibilité.

ment et de ne pas hésiter à nous faire part de vos remarques, critiques et suggestions.
> www.ecap-ne.ch

De plus en plus, l'internet devient un instrument d'information familier à toutes les tranches d'âge et de population. C'est pourquoi l'ECAP travaille actuellement à l'amélioration de son site non seulement au niveau esthétique mais sur le plan de son contenu. Celui-ci va progressivement s'enrichir et se renouveler à un rythme plus soutenu et plus régulier. L'idée est vraiment d'en faire un instrument de référence usuel. Nous vous recommandons de le consulter régulièrement

Nouvelles conditions générales

Les conditions générales de l'ECAP ont été modifiées sur divers points, relativement mineurs, dans le courant de l'été 2007. La dernière version est disponible sur simple demande à l'ECAP ou téléchargeable sur notre site
> www.ecap-ne.ch

Sinistres: 2007, nouvelle recrudescence...

C'est reparti à la hausse, du côté des sinistres, en 2007! De manière flagrante s'agissant des dommages naturels, plus tendanciellement pour les incendies... Le pointage statistique et comptable effectué au terme des dix premiers mois de l'année indiquait 366 incendies pour un total estimatif de dommages de 5,2 millions de francs. A ce jour, c'est nettement plus que les 286 sinistres et 4,3 millions de francs de dégâts relevés à fin octobre 2006, ou les 318 / 4,8 Mfr à fin octobre 2005. On reste certes bien au-dessous de la moyenne annuelle des dix dernières années (plus de 8 Mfr), mais c'est quand même le signal d'une évolution défavorable. Quant aux sinistres «éléments naturels», on en comptabilisait fin octobre 957 avec un total estimatif de dommages de 4,2 Mfr, pratiquement le double de l'année précédente à même époque (516 cas, 1,89 Mfr), et bien plus aussi que les 651 cas et un peu plus de 2 Mfr de 2005...



Le plus important incendie enregistré jusqu'à fin octobre 2007 a ravagé une usine de La Chaux-de-Fonds; il est dû à la défectuosité d'appareils électriques.



Si les imprudences avec bougies et allumettes ont connu une accalmie, la vogue croissante des feux d'artifice représente un danger préoccupant. Ce pavillon de Neuchâtel en a fait les frais.

Installations ou appareils électriques défectueux (plus de 2 Mfr, 47 cas) sont à nouveau en tête des causes d'incendie impliquant la technique ou les comportements humains. Ils sont aussi la cause du plus grave incendie de l'année, celui d'une usine de La Chaux-de-Fonds qui s'est soldé par près de 1,5 Mfr de dommages à lui seul (sans compter, bien sûr, les équipements mobiliers...). Juste derrière on trouve les installations de chauffage, et plus particulièrement leurs conduits d'évacuation des fumées, causes de 24 sinistres pour 1,5 Mfr de dommages au total.

violemment, ni que les bâtiments en soient moins protégés, ni qu'elle provoque des dommages plus spectaculaires aux constructions. Mais c'est que notre civilisation *high tech* y est de plus en plus vulnérable. Le montant des dommages s'explique en effet surtout par les ravages de la foudre dans les sensibles systèmes électroniques qui équipent ascenseurs ou installations de chauffage, considérés comme parties du bâtiment. Sans parler ici des équipements informatiques et électroniques assurés comme mobilier...

Foudre: vulnérable électronique...



La foudre est depuis longtemps la cause la plus fréquente de débuts d'incendies, mais ses dégâts restaient le plus souvent limités. Elle occasionne aujourd'hui des dommages considérables aux équipements électroniques. Et contrairement à une croyance répandue, elle ne frappe pas que les bâtiments élevés, comme le montre ce cas d'une villa de Peseux, sérieusement mise à mal.

Historiquement classée comme risque «incendie», la foudre (237 cas) reste pourtant statistiquement la cause la plus fréquente. Mais contrairement à ce qu'on pouvait constater jusqu'ici avec satisfaction, elle n'occasionne plus seulement des dégâts bénins, puisqu'elle a provoqué cette année des dommages pour plus de 760'000 fr., se classant au troisième rang des causes les plus dommageables. Le problème avec la foudre n'est pas qu'elle se manifeste plus

Les inondations du mois d'août, provoquées par des pluies d'une abondance rare, ont été la principale cause des dommages dus aux éléments naturels. Ici, le port du Landeron.



La malveillance reste une préoccupation particulière aussi, 12 cas ayant été enregistrés pour des dommages totaux de près d'un demi-million de francs, ce qui la place au quatrième rang des causes les plus dommageables.

Tempête et inondations...

A nouveau, les forces de la nature sont venues confirmer en 2007 l'importance du risque que représentent de plus en plus les phénomènes météorologiques violents qui ont tendance à se multiplier, pour des bâtiments eux-mêmes toujours plus nombreux. Fin octobre, les presque mille sinistres «éléments naturels» enregistrés et les plus de 4,2 Mfr de dommages estimés qu'ils ont provoqués faisaient déjà de 2007 l'année record de ces deux dernières décennies, si l'on excepte celle de l'ouragan Lothar en 1999! Ce sont les inondations du mois d'août surtout (380 sinistres, près de 2,2 Mfr de dommages estimés) et les vents tempêteux du début de l'année principalement (505 sinistres, 1,7 Mfr) qui se partagent l'essentiel de ce lourd bilan. C'est aussi l'ouragan qui a provoqué (sur le Littoral) le sinistre le plus important, atteignant près de 190'000 fr. Avec 64 sinistres et moins de 280'000 fr de dommages, la grêle, pourtant considérée comme principal danger naturel de la région, nous a cette fois plutôt épargnés...

Extincteurs: avez-vous le(s) vôtre(s)? 2008, dernière année de subvention!

Un extincteur homologué au moins est obligatoire dans toute maison individuelle, davantage dans les bâtiments à plusieurs logements. C'est une obligation légale, entrée en vigueur en 2004 déjà. Ce caractère obligatoire entraîne logiquement, avec effet à fin 2008, la suppression de la subvention qu'accordait jusqu'ici l'ECAP à un tel équipement, pour encourager son acquisition.

En principe, en effet, l'ECAP ne subventionne que les mesures de prévention volontaires. Pour des raisons évidentes d'équité: notre ordre juridique veut qu'on sanctionne ceux qui violent la loi, non qu'on verse une prime à ceux qui la respectent! Le caractère désormais obligatoire des dispositifs d'extinction pour les habitations ne justifie donc plus le maintien de la subvention dont ils bénéficiaient. L'ECAP n'a cependant pas voulu interrompre brutalement cette mesure d'accompagnement, qui a donc été prolongée plusieurs années. Un ultime délai a maintenant été fixé au 20.12.2008 pour en bénéficier. Si vous n'avez pas encore donné suite à cette obligation légale, c'est donc le dernier moment d'acquiescer votre ou vos extincteurs. Dès 2009, vous le(s) paierez «plein tarif». Mais c'est surtout si vous êtes victime d'un début d'incendie et dépourvu d'extincteur que vous risquez de «le payer cher»...

En revanche, la recharge d'extincteurs utilisés pour combattre un début d'incendie reste prise en charge conjointement par les assureurs choses et l'ECAP.

La liste des extincteurs homologués peut être consultée à l'ECAPi ou sur le Répertoire de la protection incendie sur Internet:

 www.bsronline.ch

En avoir... et savoir s'en servir!

Il ne suffit pas d'avoir un extincteur sous la main, encore faut-il savoir s'en servir! Tout le monde devrait être capable d'utiliser correctement un tel appareil, au même titre que tant d'autres - mais cela s'apprend...

C'est pourquoi l'ECAP subventionne des **écoles du feu**, cours d'instruction et d'entraînement à la manipulation d'extincteurs sur des feux réels, organisés par des communes, des entreprises, des hôpitaux, des homes, etc. à l'intention de leur personnel.

Se familiariser avec les dispositifs d'extinction, c'est aussi un des services offerts par l'ECAPi, le centre régional d'information et de prévention incendie et dangers naturels, auquel chacun peut s'adresser en tout temps. **> voir dernière page**



L'ECA JURA et l'ECAP ont édité en commun un fascicule de 8 pages A5 qui condense tout ce qu'il faut savoir sur le sujet **Dispositifs d'extinction - Extincteurs portatifs et postes incendies dans les constructions**. Cet utile aide-mémoire est à disposition à l'ECAPi ou sur notre site: **> www.ecap-ne.ch**



Rappel: contrôle des chauffages

Toute installation de chauffage ou cheminée de salon, nouvelle ou modifiée, doit être annoncée à l'autorité communale et ses canaux de fumée doivent être contrôlés et agréés par un maître ramoneur. Cette obligation incombe à la personne ou à l'entreprise qui se charge de réaliser ou modifier l'installation ou la cheminée de salon. A défaut, elle risque de devoir la démonter à ses frais. Et, en cas de problème, sa responsabilité serait engagée...

Suivez Myrmeca sur Canal Alpha!

Myrmeca, la fourmi-mascotte de l'ECAP, poursuit sa carrière à la TV régionale! Régulièrement, elle vient commenter les images frappantes d'une série de spots de prévention diffusés par l'ECAP sur Canal Alpha et consacrés aux risques courants d'incendie domestiques; bougies et sapins de Noël, chaleur des lampes, prises et installations électriques non conformes ou mal utilisées, grills, cuisinières, feux d'artifices... Des rappels populaires, et qu'on espère utiles. Ne les manquez pas, et surtout ne les oubliez pas! On peut aussi regarder ces spots à l'ECAPi.



Q: – Si un tremblement de terre grave se produisait chez nous, l'assurance des bâtiments pourrait-elle couvrir les dommages?

R: – La réponse à cette question est: non, mais...!

En effet, l'assurance publique des bâtiments ne couvre pas le risque de tremblement de terre.

Mais les assurés bénéficient, sans surprime, d'une garantie tout de même. En cas de séisme grave, ils pourraient obtenir une indemnisation partielle grâce au *Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques*, créé il y a un quart de siècle par les Etablissements cantonaux d'assurance et qui a constitué à cet effet un fonds de secours atteignant aujourd'hui 2 milliards de francs. Les assurés devraient toutefois s'attendre à des franchises très élevées, de 10% de la valeur d'assurance, et au minimum de 50'000 fr...

Cette couverture traduit le rôle de pionnier qu'ont joué les ECA en la matière. La question est aujourd'hui à nouveau d'actualité, le débat lancé.



Les ECA ont cofinancé en 2002 l'intéressant ouvrage de M. Weidmann qui, sous une forme accessible à tous, fait un point toujours actuel de la question. > www.suisstremble.ch

Encore largement sous-estimé au niveau du public et même des milieux politiques ou économiques, le risque de catastrophe sismique est de plus en plus pris au sérieux par les spécialistes de la prévention et les responsables de la sécurité civile. En automne 2006, Genève a abrité la première conférence européenne sur ce thème, ouverte par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

La conscience de notre vulnérabilité

Tous les jours, en effet, et même plusieurs fois par jour, la terre tremble. Même en Suisse, pourtant considérée comme zone d'activité sismique modérée. Fort heureusement, ces secousses sont généralement de faible intensité et restent imperceptibles, sauf pour les sismographes qui scrutent en permanence les convulsions de notre croûte terrestre, dont il faut rappeler qu'elle «flotte»

sur un noyau de magma incandescent... Moins menacé que nombre de régions du globe situées sur des zones tectoniques plus critiques, notre pays n'est toutefois pas à l'abri d'un tremblement de terre de forte intensité, comme il en a déjà connu au cours des siècles précédents. Statistiquement, la probabilité d'un tel phénomène augmente avec le temps. Et la forte urbanisation du territoire, comme la haute technicité de notre société, sont aujourd'hui des éléments de vulnérabilité supplémentaire.

Impressionnante échelle de risque!

On estime qu'un séisme grave en Suisse provoquerait entre 7 et 60 milliards de francs de dommages! Sans compter les risques pour les personnes... C'est dire que les 2 milliards du Pool ne sont pas encore à l'échelle des enjeux! Et c'est pourquoi les ECA s'impliquent aussi résolument dans la

recherche et la prévention, notamment la promotion d'une meilleure prise en compte du risque sismique au niveau de la construction des bâtiments.

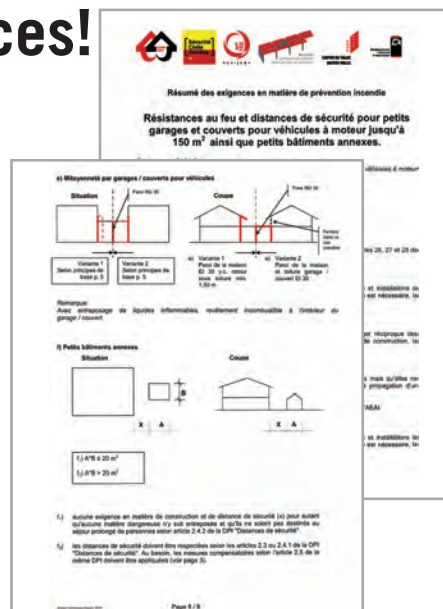
C'est pourquoi aussi, en collaboration avec les assureurs immobiliers privés, et à la demande de l'Office fédéral des assurances privées, les ECA participent actuellement à une étude sur la possibilité d'introduire une assurance obligatoire contre les tremblements de terre couvrant l'entier du territoire suisse. La question de la faisabilité technique d'une telle assurance a d'ores et déjà pu être résolue. La prochaine étape sera celle de la concrétisation politique. Pour l'heure, c'est l'élaboration des bases légales nécessaires à cet effet qui est à l'ordre du jour. Les procédures législatives tant au niveau fédéral que cantonal prendront encore du temps et une entrée en vigueur n'est pas prévue avant 2010.

Garages, abris, remises... Gardez les distances!

Les petits bâtiments ou locaux, garages cabanons ou simples couverts, destinés à abriter des véhicules à moteur ou à servir de remises, sont parfois implantés, aménagés, transformés et utilisés de manière assez fantaisiste... Ils doivent pourtant répondre eux aussi à des prescriptions rigoureuses de protection incendie, notamment en matière de distances de sécurité et de résistance au feu.

C'est pourquoi les six cantons romands ont édité en commun un utile fascicule résumant les exigences à ce niveau, et rappelant aussi les conditions auxquels sont soumis le stockage de liquides inflammables dans les garages.

On peut se procurer ce document sur simple demande auprès de l'ECAP ou le télécharger sur le site > www.ecap-ne.ch



Gare au gaz!

Les gaz liquéfiés (butane et propane principalement) connaissent un regain d'intérêt comme source d'énergie tant pour les particuliers (chauffages de terrasse, barbecues...) que dans l'industrie et l'artisanat. Tous ceux qui emploient, vendent, manipulent de telles bouteilles de gaz doivent savoir que ce combustible fait l'objet de directives strictes pour garantir la sécurité de son entreposage et de son utilisation. Par exemple, il ne faut stocker une bouteille de gaz que débranchée de l'appareil qu'elle doit alimenter, soupape bien fermée, debout et en plein air, jamais dans des locaux fermés (cave, garage...) ni près d'une source d'ignition (interrupteur ou appareil électrique par exemple). Toutes les informations à ce sujet peuvent être obtenues sur le site de l'AGPL (association des professionnels des gaz de pétrole liquéfiés): > www.propan.com ou auprès de l'ECAPi.

Un service unique à disposition des professionnels et des particuliers de l'Arc jurassien

Tout savoir pour protéger sa maison contre l'incendie et les dangers naturels



Informations
Démonstrations
Conseils
en matière de
prévention feu
et éléments naturels
dans les bâtiments

Ensemble, protégeons nos maisons



Place de la Gare 4

2002 Neuchâtel

tél.032 889 62 22

fax 032 889 62 33

me, je, ve 8h00-12h00

ou sur rendez-vous

www.ecap-ne.ch



Neuchâtel

Centre d'information
de l'Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention